



Déclaration d'adhésion

L'institution de prévoyance soussignée confirme à IST Fondation d'investissement (IST) qu'elle

- remplit toutes les conditions de la CDI CH-USA, y compris les dispositions du protocole d'accord du 25 novembre / 3 décembre 2004, requises pour pouvoir demander le taux zéro de l'impôt à la source selon l'art. 10, al. 3 CDI CH-USA, notamment celles qui se réfèrent à la restriction des avantages de la convention;
- satisfait aux dispositions statutaires d'IST;
- s'engage par ailleurs à informer IST et à se retirer de la fondation si les conditions ci-dessus ne sont plus remplies.

L'institution de prévoyance confirme qu'elle est exonérée d'impôt dans son canton de domicile en vertu de la loi et qu'elle est

- une institution de prévoyance professionnelle enregistrée au sens l'art. 48 LPP,
- une institution non enregistrée de la prévoyance professionnelle avec prestations réglementaires dans le domaine pré- et surobligatoire (notamment solutions pour cadres ou institution de prévoyance des cadres),
- une fondation commune ou collective,
- une institution au sens de la loi sur le libre passage,
- une fondation ou un fonds de placement dont le cercle des investisseurs se limite aux institutions précitées.

Veuillez indiquer le numéro de registre LPP:

Vérification auprès du fonds de garantie :



L'institution de prévoyance soussignée a pris connaissance des statuts et du règlement de fondation d'IST et les accepte.

IST est autorisée à récupérer auprès de l'Administration fédérale des contributions (AFC) l'impôt anticipé prélevé sur le produit des parts. L'institution de prévoyance a pris connaissance du fait que les produits des parts sont versés aux investisseurs sans déduction de l'impôt anticipé et qu'ils ne peuvent donc pas adresser directement une demande de rétrocession à l'AFC.

Nom de l'institution de prévoyance :

Adresse (rue, case postale, NPA, lieu) :

Date :

Signature(s) valable(s):

Nom en majuscules :